

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Ecole de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Validation du programme des actions de médiation 2022 du Pays d'art et d'histoire et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : ARNAULT Lionel

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 85

- Titulaires : 77

- Suppléants : 8

Absents ayant donné pouvoir : 27

Absents excusés : 9

Votants : 112

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (85)

AIGOUY Thierry	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	GAY Corine (S)	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel		PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIALT Damien	PRADIER Laurent
	CAPITAINE Mathieu (S)	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis		RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GOYON Guy	ROUX Bernard
BOISTARD Philippe		RYCKEBOER Christian
BOURG François	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
	HOSMALIN Marc	SALVINI Luc
BRUN Pascale		SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Sébastien	BRUN Claudine (S)
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
	LAVILLE Philippe	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LE MARREC Laurys	THEVENET Emilie
VAZ DE AZEVEDO José (S)	LEGENDRE Denis	TINET Georges
COSTON David		TOURLONIAS Vincent
COSTON Marie	LIGNIERE Frédéric	TREHIN Anne-Marie
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
DELTOUR Luc (S)		VALLON Sébastien
CROZE Yves-Serge	MASSARDIER Marie-Laure	VARISCHETTI Martine
	MEALLET Roger-Jean	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine		ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (8) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; COSTE Yves (VAZ DE AZEVEDO José), CREGUT François (DELTOUR Luc) ; DUBOST Philippe (GAY Corine) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (27) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à FOUCAULT Marie-Françoise ; BRONNER Ulrich à PUECH David ; BRUNEL Séverine à DUTHEIL Nathalie ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; CORRE Jean-Marie à LABUSSIÈRE Jean-Marc ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à NICOLLET Michel ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LAMOUREUX Jean-François à TRILLEAUD Eric ; LEROY Véronique à JAFFEUX Sébastien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à TINET Georges ; MERLEN Bernard à LEGENDRE Denis ; METEIGNIER Stéphane à CHABRILLAT Frédéric ; MONTMORY Dominique à SALVINI Luc ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; THALAUD François à COSTON David ; WALTER Christian à COSTON Marie ;

ABSENTS EXCUSES : (9) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHASSANG Jean-Pierre ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le programme d'actions de médiation du patrimoine mené dans le cadre du label de Pays d'art et d'histoire bénéficie d'un soutien financier de l'État grâce à une subvention annuelle déclinée en plusieurs volets auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire le programme prévisionnel d'actions de médiation du patrimoine suivant pour l'année 2022.

1 –Programme de rendez-vous à l'attention des habitants et des visiteurs (visites, ateliers, conférences, etc.)

L'élaboration et la proposition de rendez-vous culturels autour des patrimoines à l'attention du public individuel se déclinent en plusieurs temps forts entre les mois de mars et de novembre : week-end d'avant et d'arrière-saison, opérations locales, régionales et nationales, ainsi qu'une programmation renforcée en période estivale. L'élaboration et la proposition de rendez-vous culturels s'adressent aux différents publics (habitants, visiteurs extérieurs, public de proximité, amateurs avertis, familles, etc.) avec l'aide d'une diversité des formules proposées : visites-conférences, circuits thématiques, visites à plusieurs voix, ateliers artistiques, jeux de piste commentés, rendez-vous mêlant spectacle vivant et découverte du patrimoine, etc. Des partenariats spécifiques pourront être mis en place avec les communes engagées dans la restauration du patrimoine et les associations impliquées. Les rendez-vous se dérouleront de mars à novembre 2022 sur des sites fréquentés ou à l'inverse, sur des sites méconnus. De nouvelles thématiques ainsi que des sites et des communes peu ou non programmés feront également l'objet de propositions de visites. Le programme est promu par une brochure réalisée selon la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire.

2 – Conception et programmation d'un parcours artistique

Cette action vise à associer à une sensibilisation du patrimoine, d'un parcours artistique, visuel, théâtralisé ou musical, conçu en résonance avec les espaces, la mémoire du lieu et l'histoire du site. Elle repose sur une mise en œuvre commune entre les référents patrimoine, les personnes associées sur site et l'équipe en charge de la création artistique. Une fois créée, la proposition artistique sera déclinée sur plusieurs dates. Elle s'attachera à mettre en lumière un nouveau territoire, doté d'espaces se prêtant à un parcours déambulatoire, avec des lieux publics et privés mis à disposition et une sécurisation du parcours.

3 – Publication de documents de découverte

La collection des documents de la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire sera complétée de plusieurs brochures mises à disposition des publics pour une découverte autonome des villages, édifices et objets de patrimoine. Leur vocation est de faciliter la découverte touristique (documents « Parcours ») mais aussi d'apporter des éclairages plus détaillés aux habitants (documents « Focus »), ou encore de valoriser des axes de sensibilisation ou de restauration. Imprimés à plusieurs milliers d'exemplaires et régulièrement réédités, ils sont diffusés à partir des principaux points d'informations touristiques et culturels de l'Agglo Pays d'Issoire et mis en ligne via une diversité de médias. Au total, quatre documents pourront ainsi être élaborés et diffusés, en lien avec la programmation annuelle et l'inventaire du patrimoine.

4 – Actions éducatives

Les interventions éducatives autour des patrimoines seront menées auprès des trois publics du 1^{er} degré, des établissements du second degré et des publics extra-scolaires :

- Interventions sur site et en classe de la chargée de mission éducative durant l'année scolaire, avec production de supports (livrets-questionnaires, diaporamas, etc.) ;
- Présentation des actions du label et des ressources culturelles du territoire auprès des chefs d'établissement et documentalistes du second degré et l'organisation d'une formation (FIL) à l'attention des enseignants du bassin d'éducation et de formation d'Issoire ;
- Conception d'ateliers extra-scolaires en lien avec la saison grand public et le réseau enfance-jeunesse.

5 – Rencontres acteurs du patrimoine

Dans le cadre de la renégociation de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire et de la mise en œuvre du projet de Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), des rencontres et des rendez-vous thématiques (conférences, visites sur sites, échanges, etc.) s'adresseront plus particulièrement aux acteurs et aux partenaires de la valorisation et de la médiation du patrimoine sur le Pays d'art et d'histoire : rencontres conviviales et échanges d'expériences, conférences, visites de sites, formations, valorisations d'actions, etc.

6 – Plan de financement prévisionnel

Afin de mener à bien ce programme 2022, il est proposé de solliciter l'aide de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022			
Action présentée	Coût prévisionnel	Subvention DRAC sollicitée	Coût Api (autofinancement)
Programme de rendez-vous à l'attention des habitants et des visiteurs (visites, ateliers, conférences, etc.)	8.000,00 €	4.500,00 €	3.500,00 €
Visite-spectacle	6.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
Actions éducatives	4.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
Publications (livrets)	10.000,00 €	4.500,00 €	5.500,00 €
Rencontres acteurs du patrimoine	6.000,00 €	3.000,00 €	3.000,00 €
TOTAL	34.000,00 €	17.000,00 €	17.000,00 €

ENTENDU le rapport de présentation ;

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de valider le programme d'actions de médiation pour l'année 2022 du Pays d'art et d'histoire et de solliciter les financements nécessaires afin de mener à bien ces actions ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 112

- Pour : 112

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- De valider le programme d'actions ci-dessus exposé ainsi que son plan prévisionnel de financement pour l'année 2022 ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- De valider la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel sous réserve des crédits budgétaires ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter le financement de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et tout autre financement (Etat, Région, Département, fonds européens, participations privées etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme, notamment les contrats de cession, de création artistique, prestations de services, contrats d'engagement, conventions de coproduction, partenariat, prêt de matériel, embauches de techniciens, déclarations de droits et autres commandes, dans la limite des crédits budgétaires alloués ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre du programme d'actions du Pays d'art et d'histoire ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 27/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/10/2021

